Activité

→ La destinée sociale varie avec le nombre de frères et sœurs

(> manuel p. 180)

Doc 1 La destinée sociale varie avec le nombre de frères et sœurs

En général, on occupe une position sociale d'autant moins favorable qu'on a plus de frères et sœurs. Ces différences de destinée sociale pourraient s'expliquer par un nombre de frères et sœurs plus élevé dans les milieux modestes. Cependant, à origine sociale donnée, les différences de destinée sociale restent liées à la taille de la famille d'origine. Cette relation ancienne est persistante. Elle est plus visible pour les femmes et pour les enfants d'ouvriers et d'employés. Les différences de destinée socioprofessionnelle découlent en grande partie de celles des diplômes obtenus. Elles s'expliquent par une répartition inégale des ressources familiales, mais aussi par d'autres facteurs tels que les styles éducatifs. Un effet propre et défavorable de la taille de la famille, qui serait indépendant des caractéristiques sociales auxquelles elle est liée, peut être mis en évidence à partir d'un nombre de frères et sœurs assez élevé (quatre ou plus). Dans les familles de taille petite ou moyenne, le nombre de frères et sœurs ne semble en revanche pas avoir par lui-même d'influence négative sur la destinée sociale.

Dominique Merllié et Olivier Monso, « La destinée sociale varie avec le nombre de frères et sœurs », France, portrait social, INSEE Références, pp. 135-153

Questions

- 1. Pourquoi un plus grand nombre de frères et sœurs nuit-il à la mobilité sociale ascendante ?
- 2. Pourquoi, selon-vous, les femmes et les enfants d'ouvriers sont-ils plus touchés par ce phénomène ?

Doc 2 Avoir de nombreux frères réduit les chances d'ascension sociale

Relativement peu de travaux empiriques ont questionné le lien entre mobilité sociale et fratrie. Dans un article de 1995 publié dans la revue *Population*, Bernard Zarca utilise les données des enquêtes « Réseaux familiaux » (Ined, 1976) et « Formation et Qualification professionnelle » (FQP, INSEE, 1985) pour donner des éléments de réponse à deux questions : comment varient les destins sociaux des frères en fonction de leur nombre ? Faut-il, concernant les destins sociaux de l'aîné et du benjamin des frères, parler de concurrence ou de complémentarité ?

À la première question, la réponse paraît nette : « Quelle que soit la position paternelle, les frères actifs occupent en moyenne des positions moins élevées s'ils sont plus nombreux » (Zarca, 1995, p. 335). Plus précisément, c'est le fait de passer de deux frères à plus de deux frères qui fait que l'écart se creuse. Ce dernier point est toujours vrai, à l'exception des fils de pères occupant des positions supérieures : dans ce cas, un nombre important de fils est le signe de l'aisance.

Concernant la seconde question, Zarca constate que, de manière générale, la différence est légère entre les distributions professionnelles des aînés et celles des benjamins. L'aînesse, au sein des germains masculins, « ne confère un réel avantage que dans les familles elles-mêmes relativement avantagées » et, pour le reste, « la probabilité pour qu'un homme occupe une position donnée est toujours plus grande si son frère occupe aussi cette position ». Au final, donc, puisqu'il y a « complémentarité de l'accès des frères à une position sociale donnée, la mobilité sociale apparaît donc comme un phénomène plus familial qu'individuel ». Cette prise en compte de la fratrie vient compléter les conclusions de Claude Thélot pour qui « la liaison est étroite entre les aspirations professionnelles de l'adolescent et son ascendance : sous cet aspect, elles apparaissent comme l'expression de stratégies familiales qui débordent des simples choix individuels » (Thélot, 1982, p. 154).

Camille Peugny, « L'expérience vécue de la mobilité sociale : le poids de la fratrie », *Informations* sociales, 2012/5 (n° 173), pages 94 à 101

Questions

- **1.** Pourquoi, selon-vous, le nombre de fils ne nuit pas à la position sociale des enfants de pères occupant des positions sociales supérieures ?
- 2. Le fait d'être le fils aîné donne-t-il d'avantage de chances d'avoir une mobilité sociale ascendante ?